



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE
La Directrice Générale

Bruxelles
MARE/B4/AB

Cher M. Pavón,

Je vous remercie vivement pour la recommandation n° 34 relative à la « *Pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) – le cas de la Guyane française* », reçue le 3 janvier 2023.

La pêche INN constitue en effet une grave menace pour l'exploitation durable des ressources aquatiques vivantes. Elle représente également un risque majeur pour l'environnement marin, la durabilité des stocks de poissons et la biodiversité marine. C'est la raison pour laquelle la Commission européenne a poursuivi sans relâche la lutte contre la pêche INN, qui fait pleinement partie du « Green Deal » européen et de la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030.

Depuis 2010, l'UE applique le règlement visant à prévenir, à dissuader et à éradiquer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Tous les pays, qu'il s'agisse d'États membres ou de pays tiers, ont la responsabilité de se conformer à leurs obligations internationales de lutte contre la pêche INN en tant qu'États du pavillon, du port, de la côte ou du marché.

Concernant le renforcement des sanctions à l'encontre des personnes pratiquant la pêche INN, comme vous le recommandez dans votre courrier, le règlement de l'UE relatif à la pêche INN invite les États membres à s'assurer qu'ils ont mis en œuvre un système de sanctions efficace, proportionné et dissuasif. La Guyane étant un département français d'outre-mer, il revient à la France de veiller à ce que des sanctions dissuasives soient appliquées à la pêche INN dans les eaux guyanaises. Un autre outil à la disposition des autorités françaises, y compris de la Guyane, consiste à utiliser le système de certification des captures de l'UE pour empêcher l'entrée de produits de la pêche issus d'activités illégales.

Par ailleurs, la Commission Européenne est en contact avec les autorités françaises afin de trouver le meilleur moyen de résoudre les problèmes liés à la pêche INN en Guyane.

Je me réjouis de la poursuite de notre coopération fructueuse. Si vous avez d'autres questions concernant cette réponse, veuillez nous contacter via l'adresse fonctionnelle pour les communications avec les conseils consultatifs MARE-AC@ec.europa.eu.

M. David Pavón
Président du Comité exécutif du CC RUP
dpavon@ccrup.eu
Rua de São Paulo, n° 3
9760-540 Praia da Vitória
Açores - PORTUGAL

Sincères salutations,

Charlina VITCHEVA

CC. : Daniela Costa dcosta@ccrup.eu ;
Fabiana Nogueira fnogueira@ccrup.eu

Traduction